

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE TALENSAC  
DU 18 AVRIL 2016**

**Date de convocation** : 5 avril 2016

**Nombre de conseillers en exercice** : 19

**Présents** : 19    **Votants** : 19

*L'an deux mil seize, le dix-huit avril à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de TALENSAC (Ille-et-Vilaine) proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.*

**ETAIENT PRESENTS :**

*M. BOHUON Armand, Maire*

*Mme HOUÉE-PITTOIS Dominique, MM. GUERIN Philippe, PERRINIAUX Didier, DUTEIL Bruno, Mme RICHARD Virginie, adjoints,*

*Mme MARTINEZ Chantal, M. TERTRAIS Yves, Mmes THÉZÉ Régine, SAMSON Christine, PIDOU Odile, BOISSIERE Evelyne MM. REPESSE Mickaël, COLLET Mathieu, JEHANNIN Adrien, Mme MÉNARD-BERRÉE Brigitte, M. LEFEUVRE Eric, M. DELATOUCHE Pierre, Mme SAUVAGE Yvette, conseillers.*

*Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme HOUÉE-PITTOIS Dominique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.*

***Désignation d'un secrétaire de séance***

Mme HOUÉE-PITTOIS est désignée secrétaire de séance.

***Compte-rendu du Conseil Municipal du 14 mars 2016***

Le compte rendu du 14 mars 2016 est adopté à l'unanimité.

***Décisions du Maire***

- Par décision n°05/2016 du 23/03/2016, il a été décidé d'accepter l'offre émise par la SARL TPA ENVIRONNEMENT sise rue du Chêne aux Chats – 35137 BEDEE, pour le réaménagement de la rue de Breteil d'un montant de 25 507 € HT soit 30 608.40 € TTC.

*M. GUERIN précise que les travaux débiteront fin juin pour une durée de 3 semaines.*

***Délibération n°36/2016***

***Subventions 2016***

*Mme HOUÉE interroge l'assemblée pour savoir si elle reprend ligne par ligne le tableau des subventions ou simplement par catégorie étant donné que chacun a pu avoir le loisir de les consulter avant la réunion et que la commission finances qui a étudié le dossier est constituée de 13 conseillers.*

*La première opinion énoncée est plutôt de reprendre les montants totaux par type d'associations.*

*Mais Mme SAUVAGE objecte qu'il y a du public et que lire les montants par association pourrait être opportun.*

*M. le Maire rappelle que la règle dans le conseil est de donner uniquement la parole aux conseillers et non au public. Mme SAUVAGE répond qu'elle ne souhaitait pas laisser la parole au public, qu'elle a bien compris cette règle, mais que son intervention concernait juste la lecture des subventions attribuées.*

*M. le Maire ajoute alors qu'il s'était mépris sur le sens de sa demande et redemande aux conseillers de quelle manière ils souhaitent que soient présentées les subventions.*

*L'assemblée, dans son ensemble, décide que soit simplement listés les montants totaux par type d'associations.*

*Concernant les associations remplissant une mission de service public, M. PERRINIAUX souhaite revenir sur la somme de 4 500 € attribuée à la bibliothèque pour l'acquisition de livres. En effet, suite aux différents échanges relatifs à la bibliothèque et au manque de temps de la bibliothécaire, il demande que cette somme soit diminuée.*

*Mme SAUVAGE répond qu'effectivement elle connaît bien la situation mais qu'il serait néfaste pour la bibliothèque de trop baisser cette somme, car cela pénaliserait les utilisateurs. Elle propose de conserver la somme de 4 500 € mais de l'attribuer par pallier, en fonction de l'état d'avancement du catalogage. Elle ajoute que cela peut être un moyen de revoir les méthodes de travail, que tout le monde peut s'amender et que tout le monde a le droit à une deuxième chance.*

*Mme BERREE acquiesce à la proposition de Mme SAUVAGE en précisant qu'il faudra nommer un référent afin de pouvoir contrôler l'état d'avancement des catalogages et débloquer les sommes pour les acquisitions de livres au fur-et-à-mesure.*

*Il est convenu que les 4 500 € seront attribués en 3 tranches.*

*Mme HOUEE ajoute qu'il faudrait également étoffer l'équipe des bénévoles.*

*Mme SAUVAGE précise que la convention de partenariat entre l'association et la mairie arrive à échéance en fin d'année et qu'elle devra être renouvelée. Cependant, l'association ne s'engagera à la signer qu'à partir du moment où la convention de mise à disposition de personnel le sera également.*

*M. DELATOCHE confirme qu'un écrit est indispensable.*

*M. PERRINIAUX demande alors si un échéancier sera proposé. Mme HOUEE lui répond par l'affirmative.*

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- ***VOTE*** les subventions et valide les projets suivants :

## Associations Sportives

| <i>Nom</i>  | <i>Rappel<br/>montant<br/>subvention<br/>2015</i> | <i>Justification de<br/>la demande</i>  | <i>Montant<br/>subvention<br/>2016</i> |
|---|---|---|--|
| Actigym pour tous<br>89 adhérents<br>(dont 45 enfants de Talensac)        | 610 €   | Organisation gala fin<br>d'année<br>Formation<br>animatrice et achats<br>de matériels   | 650 €                                  |
| Badminton<br>35 adhérents (dont 3 enfants<br>de Talensac)                 | 100 €   | Achats matériels<br>Participation au<br>financement de<br>tournois  | 100 €                                  |
| Espoir Sportif de Talensac<br>135 adhérents (dont 120<br>enfants)         | 1 330 €   | Financement des<br>entraîneurs<br>Renouvellement<br>matériels<br>Aide à la conception<br>nouvelle ligne de<br>vêtements<br>Organisation match<br>de gala<br>Frais d'arbitrage | 1 800 €                                |
| Football Club<br>Breteil / Talensac<br>348 adhérents (dont 37<br>enfants) | 700 €   | Achat matériel<br>Financement<br>formation éducateurs<br>Financement<br>éducateurs<br>Frais fonctionnement<br>divers  | 970 €                                  |
| Moto Club<br>50 adhérents   | 100 €   | Achat divers<br>matériels<br>Sécurisation du<br>circuit   | 100 €                                  |
| Pongiste Club<br>39 adhérents (dont 14 enfants)                           | 310 €   | Affiliation et<br>engagements des<br>équipes<br>Entretien des tables<br>Frais fonctionnement<br>divers  | 510 €                                  |
| Gymnastique volontaire<br>32 adhérents (dont 0 enfant)                    | 300 €   | Achat matériel<br>Salaires des<br>professeurs<br>300 € d'aide<br>exceptionnelle pour<br>le vandalisme sur les<br>ballons  | 700 €                                  |

|   |                |   |                |
|---|----------------|---|----------------|
| Talensac Running<br>(Association nouvelle)                | 0 €            | Association nouvelle  | 250 €          |
| Tennis Club Brocéliande<br>355 adhérents (dont 9 enfants) | 370 €          | Création et<br>pérénnisation branche<br>Tennis adapté<br>Achat matériel /<br>Salaire éducateur  | 290 €          |
| Volley Club de La Cane<br>80 adhérents (dont 4 enfants)   | 100 €          | Tournois et<br>financement outils<br>d'entraînement   | 150 €          |
| ACCA<br>53 adhérents (dont 1 enfant)<br>Part loisir       | 100 €          | Location terres<br>agricoles et stockage<br>(1500 €)<br>Achat cartouches,<br>renouvellement<br>pièges et cages<br>Prêt de tables à la<br>commune lors des<br>manifestations | 100 €          |
| Brocéliand'Escrime<br>44 adhérents (dont 2 enfants)       | 100 €          | Acquisition matériel<br>dont matériel adapté<br>à la compétition  | 100 €          |
| <b>TOTAL</b>  | <b>4 120 €</b> |   | <b>5 720 €</b> |

### *Associations Culturelles et sociales*

| <i>Nom</i>   | <i>Rappel<br/>montant<br/>subvention<br/>2015</i> | <i>Justification de<br/>la demande</i>                                | <i>Montant<br/>subvention<br/>2016</i> |
|--|---|---|--|
| Les Breizous<br>(41 adhérents dont 22 de Talensac) |   | Nouvelle association  | 50 €                                   |
| Cie La Plaine de Joie<br>En avant pour Enora       | 0 €   | Organisation d'une<br>journée festive pour<br>l'association<br>ENOREV | 400 €                                  |
| La Godaille<br>(12 adhérents)                      | 150 €   | Organisation fête<br>communale  | 150 €                                  |
| FCPE<br>(13 adhérents dont 10 de Talensac)         | 150 €   | Organisation soirée à<br>thème<br>Frais administratifs                | 150 €                                  |

|  |                |   |                   |
|--|----------------|---|-------------------|
| Petits Filous<br><i>(13 adhérents dont 11 de Talensac)</i> | 0 €            | Achat matériels   | 150 €             |
| Sac à Talents<br><i>(15 adhérents dont 14 de Talensac)</i> | 150 €          | Frais de fonctionnement<br>Création d'une troupe adolescents                    | 150 €             |
| Club de l'amitié<br><i>(150 adhérents)</i>                 | 250 €          | Organisation bals, concours belote / palets, gai savoir<br>Frais administratifs | 250 €             |
| AFN<br><i>(48 adhérents)</i>                               | 150 €          | Frais administratifs et cérémonies  | 150 €             |
| APAEP<br><i>(26 adhérents)</i>                             | 150 €          | Frais de fonctionnement   | 150 €             |
| <b>TOTAL</b>   | <b>1 000 €</b> |   | <b>1 600.00 €</b> |

***Associations remplissant une mission de service public pour le compte de la commune***

| <i>Nom</i>   | <i>Rappel montant subvention 2015</i> | <i>Justification de la demande</i>  | <i>Montant subvention 2016</i>  |
|--|---------------------------------------|---|---|
| Centre de Loisirs<br><i>122 familles adhérentes dont 111 de Talensac</i> | 50 000 €                              | Salaires<br>Acquisition matériels pour activités                            | 51 500 €  |
| Association Culturelle<br><i>112 familles adhérentes de Talensac</i>     | 1 000 €                               | Frais de fonctionnement divers<br>Animation bibliothèque<br>matériel divers | 1 160 €   |
| Association Culturelle part livre  | 4 500 €                               | Acquisition ouvrages écrits et audios vidéos                                | 4 500 €<br><i>à débloquer en 3 tranches en fonction de l'état d'avancement des mises en rayon</i> |
| ACCA<br><i>44 adhérents</i>  | 650 €                                 | Pièges chez les particuliers<br>Renouvellement pièges et cages              | 650 €   |
| Campagne ragondins   | 342 €                                 | Achat cages   | 342 €   |

|  |                 |   |                 |
|--|-----------------|---|-----------------|
| Espace Jeunes<br><i>40 adhérents dont 35 de Talensac</i> | 1 200 €         | Achat matériel<br>pédagogique<br>Achat jeux<br>Financement sorties<br>(aquarium, bowling,<br>cinema, patinoire,...) | 1 400 €         |
| <b>TOTAL</b>   | <b>57 692 €</b> | -   | <b>59 552 €</b> |

***Autres associations à caractère humanitaire***

Rappel des critères : participation d'au moins un talensacois

| <i>Nom</i>                   | <i>Rappel<br/>montant<br/>subvention<br/>2015</i> | <i>Montant<br/>subvention 2016</i> |
|------------------------------|---|------------------------------------|
| Amicale des donneurs de sang | 36  | 36                                 |
| La Croix d'Or                | 36  | 36                                 |
| <b>TOTAL</b>                 | <b>72</b>   | <b>72</b>                          |

***Etablissement scolaires et organismes de formation***

Rappel des critères :                   15 € par élève de Talensac  
  30 € par apprenti de Talensac

| <i>Nom</i>                                       | <i>Nb d'élèves<br/>de Talensac</i> | <i>Rappel montant<br/>subvention 2015</i> | <i>Montant<br/>subvention<br/>2016</i> |
|--|------------------------------------|---|--|
| IME Ajoncs d'Or                                  | 2                                  | 15.00                                     | 30.00                                  |
| Maison familiale rurale<br>Goven                 | 2                                  | 0.00                                      | 30.00                                  |
| Maison familiale rurale<br>St Symphorien - Hédé  | 1                                  | 0.00                                      | 15.00                                  |
| Maison familiale rurale<br>Montauban de Bretagne | 3                                  | 30.00                                     | 45.00                                  |
| Maison familiale horticole<br>Saint Grégoire     | 1                                  | 15.00                                     | 15.00                                  |
| <b>TOTAL</b>                                     |                                    | <b>60.00</b>                              | <b>135.00</b>                          |

| <i>Nom</i>                             | <i>Nb d'apprentis de Talensac</i> | <i>Rappel montant subvention 2015</i> | <i>Montant subvention 2016</i> |
|--|-----------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------|
| Chambre des Métiers<br>Côtes d'Armor   | 2                                 | 30.00                                 | 60.00                          |
| Chambre des Métiers<br>Ille-et-Vilaine | 3                                 | 30.00                                 | 90.00                          |
| Bâtiment CFA<br>Côtes d'Armor          | 1                                 | 15.00                                 | 30.00                          |
| Bâtiment CFA<br>Ille-et-Vilaine        | 3                                 | 45.00                                 | 90.00                          |
| <b>TOTAL</b>                           |                                   | <b>120.00</b>                         | <b>270.00</b>                  |

*Autres associations*

| <i>Nom</i>          | <i>Rappel montant subvention 2015</i> | <i>Montant subvention 2016</i> |
|---------------------|---------------------------------------|--------------------------------|
| L'outil en Main     | 30.00                                 | 100.00                         |
| Prévention routière | 90.00                                 | 90.00                          |
| <b>TOTAL</b>        | <b>120.00</b>                         | <b>190.00</b>                  |

**Délibération n°37/2016**  
*Subventions Ecole du Chat Perché 2016*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **VOTE** les subventions et valide les projets suivants :

| <b>Lignes budgétaires</b>   | <i>Rappel subventions 2015</i>  | <i>Subventions 2016</i>   |
|---|---|---|
| <b>Budget de fonctionnement</b>   | 364,34 € / classe (Qté 11)<br>28,23 € / élève (Qté 276)<br>Soit 11 799,22 € | 364,34 € / classe (Qté 10)<br>28,23 € / élève (Qté 257)<br>Soit 10 898.51 € |
| <b>Equipement sportif :</b><br><br>- salle de sport<br>- salle de motricité | 800 €   | 0 €   |
| <b>Livres</b>   | 1100 €  | 1 100 €   |
| <b>Matériel audio vidéo et informatique</b>                                 | 550 €   | 350 €   |

|  |                                    |                                     |
|--|------------------------------------|-------------------------------------|
| <b>Budget<br/>« Manuels »</b>  | 1000 €                             | 2 400 €                             |
| <b>Education<br/>artistique et<br/>scientifique</b>                            | 200 €                              | 0 €                                 |
| <b>Budget<br/>interventions<br/>pédagogiques et<br/>sorties<br/>(O.C.C.E.)</b> | 202,81 € /classe<br>Soit 2230,90 € | 202,81 € /classe<br>Soit 2 028.10 € |
| <b>Sortie<br/>TREMELIN<br/>(O.C.C.E)</b>                                       | 457 €                              | 457 €                               |
| <b>Acquisition<br/>chaises pour les<br/>CM1/CM2</b>                            |                                    | 300 €                               |
| <b>TOTAL</b>   | <b>18 137,12 €</b>                 | <b>17 533.61 €</b>                  |

### **Délibération n°38/2016**

#### *RD n°62 – Déviation de Talensac – Classement Déclassement des voies*

M. GUERIN présente au conseil municipal le projet de classement – déclassement qui accompagne la réalisation de la déviation de Talensac selon le tableau ci-dessous :

**- Voie départementale à déclasser et à classer dans le domaine public communal**

| Nom de la voie                    | Largeur | Longueur |
|-----------------------------------|---------|----------|
| RD 62 du PR 22+747 au PR 23+490 m | 7.00    | 748 m    |
| RD 62 du PR 23+490 au PR 24+378 m | 7.00    | 902 m    |

**- Nouvelles voies à classer dans le domaine public communal**

| Nom de la voie  | Largeur | Longueur |
|---|---------|----------|
| Nouvelle voie de raccordement de « l'Ouchette »   | 6.00    | 336 m    |
| Voie d'accès aux prairies situées entre le bief de « la Métairie du Châtellier » et la rivière « le Meu » | 4.00    | 95 m     |
| Voie de rétablissement de « la Métairie du Châtellier »   | 4.00    | 90 m     |
| Voie de rétablissement de « l'Ambas »   | 5.00    | 265 m    |
| Voie de desserte de « la Vallée »   | 5.00    | 597 m    |
| Voie de desserte du « Tertre Rouge »  | 5.00    | 90 m     |

Le transfert de la voirie s'étend à la totalité de l'emprise des routes entre les limites précitées. La limite d'emprise, qui inclut la chaussée proprement dite et ses dépendances, coïncide avec les limites de propriétés.

Cette incorporation est réalisée aux conditions suivantes :

- 1) Le transfert prend effet le jour de la décision de la commission permanente du Département ou au plus tard le jour de la mise en service de la déviation de Talensac si celle-ci intervient ultérieurement à la commission permanente.
- 2) Cette nouvelle domanialité emporte transfert de propriété au profit de la commune.

Le transfert de propriété est effectué aux conditions de remise en état suivantes :

Soit par le maintien à niveau :

- Sur la section Nord de la RD62, côté Montfort/Meu : mise en œuvre de purges ponctuelles et d'un revêtement bicouche sur les zones les plus détériorées (point 1a du plan joint)
- Sur la section Sud de la RD62, côté Bréal sous Montfort (point 1b du plan joint) : chaussée en bon état ne nécessitant pas de remise en état

Soit par le versement d'une soulte pour ces travaux estimés à 26 000 € HT.

- 3) L'attention de la commune est appelée sur l'existence possible, dans les emprises des voies transférées, de divers réseaux et elle s'engage à prendre toutes dispositions utiles propres à maintenir leur fonctionnement dans les conditions normales.
- 4) Il appartient à la commune d'inscrire ces nouvelles propriétés au tableau de classement unique des propriétés communales et d'en informer les services fiscaux pour mise à jour des documents cadastraux.
- 5) Dans le cas où les voies transférées constituent, suivant leur axe, la limite intercommunale en totalité ou en partie, il appartient à la commune de régler les problèmes de gestion et d'entretien de ces sections par convention.
- 6) Les droits des tiers demeurent préservés.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le classement – déclassement des routes et des propriétés précitées et leur incorporation dans le domaine public communal
- D'autoriser M. le Maire à signer le procès-verbal de remise

*Mme SAUVAGE demande ce qu'il en est de la réfection de la voie qui passe sous le pont route de Breteil. M. le Maire répond que cette voie sera remise en état par le Département.*

*M. DELATOUCHE soulève également le problème de l'état de la voirie au niveau du rond-point entre Talensac et Cintré qui est très abîmé. Comme dit plus haut, il sera également du ressort du Département d'effectuer la réfection de la voie.*

*Concernant le projet de classement déclassement de voies suite aux travaux de déviation de la RD62, l'ensemble des conseillers s'accorde à dire qu'il faut laisser le Département réaliser les travaux de remise en état plutôt que d'accepter la soulte de 26 000 €.*

*Mme BERREE signale qu'il faudra reculer le panneau de limitation à 70km/h au Champ Picot pour plus de sécurité. M. le Maire répond que cette demande sera transmise au Département.*

*Mme SAMSON s'enquiert du délai de fermeture de l'échangeur de l'Ouchette : cet échangeur sera fermé 2 semaines et des déviations seront mises en place durant ces travaux.*

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- **APPROUVE** le classement – déclassement des routes et des propriétés précitées et leur incorporation dans le domaine public communal.
- **DÉCIDE** que le transfert de propriété est effectué par le maintien à niveau :

- Sur la section Nord de la RD62, côté Montfort/Meu : mise en œuvre de purges ponctuelles et d'un revêtement bicouche sur les zones les plus détériorées (point 1a du plan joint)
- Sur la section Sud de la RD62, côté Bréal sous Montfort (point 1b du plan joint) : chaussée en bon état ne nécessitant pas de remise en état

- **AUTORISE** M. le Maire à signer le procès-verbal de remise.

#### **Délibération n°39/2016**

*Convention intercommunale pluriannuelle relative à la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques de LE VERGER et TALENSAC – Participation des communes de résidence*

M. DUTEIL rappelle que par délibération n°112/2014 du 19 novembre 2014, le Conseil avait accepté de signer avec l'ensemble des communes du canton de Montfort, une convention relative à la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants des communes extérieures.

Par délibération n°108/2015 du 14 décembre 2015, cette convention a été renouvelée pour les communes situées sur le territoire de Montfort Communauté (excluant la commune de LE VERGER).

Or, la commune de LE VERGER accueillant plusieurs enfants de TALENSAC, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler cette convention avec la commune de LE VERGER pour une durée de 5 ans et d'autoriser M. le Maire ou M. DUTEIL à la signer.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **VALIDE** le renouvellement de la convention avec la commune de LE VERGER pour une durée de 5 ans et selon les critères géographiques inscrits au plan joint.

- **AUTORISE** M. le Maire ou M. DUTEIL à signer cette convention.

#### **Délibération n°40/2016**

*Bibliothèque – Sollicitation d'une subvention pour l'achat de livres*

Dans le cadre du contrat de territoire, la commune de Talensac peut solliciter auprès du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, l'aide à l'acquisition de documents écrits et audio-vidéo. Cette aide a représenté 1 500 € sur les 5 693.24 € de dépenses engagées pour l'achat de livres sur l'exercice 2015.

En outre, 6 500 € ont été inscrits au budget de la commune 2016 pour l'achat de livres.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter cette subvention.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** M. le Maire ou Mme HOUEE à solliciter cette subvention et à signer tous les documents nécessaires se rapportant à cette affaire.

#### **Délibération n°41/2016**

*Déclaration d'intention d'aliéner – 9 impasse du Manoir*

L'office notarial GUICHARD-NAUT de PACE présente une déclaration d'intention d'aliéner pour un bien situé «9 impasse du Manoir», cadastré section A n° 1969 d'une contenance de 581 m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'exercice de son droit de préemption.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **CONSIDERANT** qu'il n'y a pas d'intérêt pour la Commune,
- **DECIDE** de ne pas exercer le Droit de Préemption Urbain défini par la délibération n°66/2008 du 8 septembre 2008.

**Délibération n°42/2016**  
*Personnel – Modification de poste*

M. GUERIN, Adjoint au Maire en charge du personnel, indique que la commission administrative paritaire, en date du 26 janvier 2016, a donné un avis favorable au dossier d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe concernant un agent de l'école.

Afin de pouvoir nommer l'agent concerné dans ce grade, il y a lieu de créer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (31H48) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 et de supprimer le poste d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (31H48) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Il est proposé au conseil municipal :

- De modifier comme suit le tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 :

| Cadres d'emplois              | Grades   | Nombres d'emplois | Temps de travail actuel | Temps de travail proposé |
|-------------------------------|--|-------------------|-------------------------|--------------------------|
| <b>Filière administrative</b> |  |                   |                         |                          |
| Attaché territorial           | Attaché  | 1                 | 35H                     | 35H                      |
| Rédacteur                     | Rédacteur  | 1                 | 35H                     | 35H                      |
| Adjoint administratif         | Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe             | 2                 | 35H                     | 35H                      |
| <b>Filière technique</b>      |  |                   |                         |                          |
| Technicien                    | Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe              | 1                 | 35H                     | 35H                      |
|                               | Technicien   | 1                 | 35H                     | 35H                      |
| Adjoint technique             | <b>Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe</b> | <b>1</b>          | <b>31H48</b>            | <b>31H48</b>             |
|                               | <del>Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe</del>       | <del>4</del>      | <del>31H48</del>        | <del>31H48</del>         |
|                               | Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe                 | 2                 | 35H                     | 35H                      |
|                               | Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe                 | 4                 | 35H                     | 35H                      |
|                               | Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe                 | 1                 | 33H28                   | 33H28                    |
|                               | Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe                 | 1                 | 30H37                   | 30H37                    |
|                               | Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe                 | 1                 | 33H                     | 33H                      |
|                               | Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe                 | 1                 | 5H29                    | 5H29                     |
|                               | Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe                 | 1                 | 6H26                    | 6H26                     |
|                               | Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe                 | 1                 | 8H51                    | 8H51                     |
|                               | Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe                 | 1                 | 6H19                    | 6H19                     |
| <b>Filière culturelle</b>     |  |                   |                         |                          |
| Adjoint du patrimoine         | Adjoint du patrimoine de 1 <sup>ère</sup> classe             | 1                 | 25H                     | 25H                      |

|   |                                    |   |       |       |
|---|------------------------------------|---|-------|-------|
| <b>Filière animation</b><br>Adjoint d'animation | Adjoint d'animation de 1ère classe | 1 | 31H12 | 31H12 |
| <b>Filière Médico-sociale</b><br>ATSEM          | ATSEM de 1ère classe               | 1 | 34H56 | 34H56 |

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **MET A JOUR** le tableau des emplois permanents de la collectivité tel que présenté ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

***Jury d'assises 2017***  
*Tirage au sort des jurés d'assises*

Monsieur le Maire rappelle :

- que la liste annuelle fixe à 900 le nombre de jurés pour le département d'Ille et Vilaine,
- que la répartition est faite par commune -par arrêté du Préfet- les jurés étant ensuite tirés au sort publiquement par les Maires à partir des listes générales des électeurs de la commune.

Il est procédé ensuite au tirage au sort d'un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral, soit 6 personnes pour Talensac.

Ce tirage aboutit à la liste suivante :

- Mme VIRIG Gwénaëlle – 12 La Basse Fontenelle
- Mme HUNOT épouse JULIEN Carole – La Champagne
- Mme BELLIER épouse TARDIF Carine – 5 rue du Haiment
- M. PELAN Jérémie – 1 impasse des Mariaux
- M. LARIVEN Xavier – 8 ter rue de la Hunaudière
- Mme PROVAULT Solène – 6 rue du Clos Maez

*Référent frelons asiatiques*

Mme HOUEE-PITOIS est désignée référente pour les frelons asiatiques auprès de Montfort Communauté.

*Restaurant scolaire – Mise en place de composteurs*

M. COLLET explique qu'il étudie la possibilité avec le responsable du restaurant scolaire de mettre en place un composteur.

Ce composteur nécessitera :

- d'être vidé 1 fois par trimestre
- la réalisation d'un apport de déchets secs par les services techniques.

M. COLLET fera intervenir le SMICTOM lors de la mise en place afin que des conseils puissent être donnés au personnel.

### *Conseil d'école*

M. DUTEIL informe que les personnels intervenants sur le temps du midi ont été invités à une réunion le mardi 19 avril en vue de préparer le conseil d'école du 21 avril 2016.

### *Talensactualités*

M. PERRINIAUX souhaite signaler que le dernier Talensactualités est très bien réalisé. Mme BERREE ajoute que les articles sur les artistes de Talensac sont très intéressants. Mme RICHARD en profite pour remercier Mme SAUVAGE qui a écrit cet article ainsi que les membres de la commission qui participent aux réunions et à la réalisation du bulletin car c'est un travail qui demande une grande implication. Cela représente tellement de travail que de plus en plus de communes abandonnent ce type de parution explique-t-elle.

Elle souligne tout de même les problèmes de mise en page rencontrés avec l'imprimerie auxquels il faudra remédier.

M. le Maire remercie tous les membres de la commission pour leur travail.

### *Urbanisme*

Les futurs projets de lotissements sont présentés à l'ensemble du conseil (urbanisation future des zones 1AU au PLU).

Le débat se porte ensuite sur le lotissement des Grandes Vignes dont la sortie se fera par le lotissement du Béguinage.

M. le Maire explique que lors des travaux de 1<sup>ère</sup> phase, les véhicules sortiront par la rue de Bréal et ensuite lors des travaux de 2<sup>nde</sup> phase, par le Béguinage.

Plusieurs élus trouvent dommage de sortir par le Béguinage. M. le Maire précise que cela a toujours été prévu ainsi et ajoute qu'il a reçu les résidents du béguinage pour leur expliquer. A noter qu'un état des lieux de la voirie sera réalisé avant les travaux et qu'ensuite un passage en écluse sera prévu afin de limiter la vitesse.

Mme SAUVAGE demande si une sortie par le bas aurait pu être prévue, mais M. le Maire répond que de ce côté le chemin appartient à des propriétaires privés.

Suite à ces présentations, M. COLLET s'inquiète du nombre importants de lots dans ces projets. M. le Maire précise que tous ces aménagements se feront par tranche mais qu'il faut bien avoir au préalable un plan d'ensemble pour pouvoir se projeter.

Il est rappelé que la priorité est donnée à l'aménagement du « Vallon des Chênes Verts 2 » afin de pouvoir désengorger le secteur puisque ce futur lotissement débouchera sur la rue de Bréal.

M. TERTRAIS ajoute qu'il faudra être vigilant sur les flux de circulation dans ces futurs lotissements. M. COLLET acquiesce.

## *Lotissement du Centre*

Mme THEZE s'enquiert du nombre de lots restant à vendre au lotissement du Centre. M. PERRINIAUX répond que seul le lot 10 reste à vendre : le lot 2 vient d'être signé et le 4 est en cours de négociation.

*Fin de la séance 20h50*